

N/REF : 19/05/2025 15H52 C:000053 I:80075
V/REF : AC/C19744
V/Email reçu le Lundi 19/05/2025 a 15H52

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CLM
IMMEUBLE : CLOS MIRABELLES -CLM
40, MAIL DE LA BESNERAIE
CLOS DES MIRABELLES/GRAND BOIS
35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Rennes, le 04 Juin 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005-Lot9 Villejean
LOCALISATION : 33/35 MAIL BESNERAIE - SOUS SOL
MOTIF : RECHERCHE DE FUITE

FUITE EN GOUTTE A GOUTTE AU FOND A DROITE DU SOUS SOL

PROVIENT DU LOGEMENT 1 RDC AU 33 => ARRET DE LA RECHERCHE DE FUITE

Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 23/05
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : FUITE AU NIVEAU DE LA VIDANGE DU LOCAL MENAGE
REMARQUE : UN DEVIS DE RÉPARATION A DÉJÀ ÉTÉ ENVOYÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 02/06/25 a 14H42 Mme A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL013-Ff RFE simple EF-EC/Chauf.=<2h PC	2	100,00	100,00
TOTAL H.T.				100,00
T.V.A. a 10,00%				10,00
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.